

BRÉSIL



D 2095 • Br11
1-15 sept 1996

MOTS-CLEFS

Paysans
Lutte pour la terre
Justice
Procès
Franciscains

Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

LE FRANCISCAIN ANASTÁCIO RIBEIRO, DÉFENSEUR DES PAYSANS SANS-TERRE, CONDAMNÉ À 4 ANS ET 10 MOIS DE PRISON

Accusé d'incitation à l'occupation de terres, de mauvais traitements à enfant et de formation de ligue, sans parler de la désobéissance à l'ordre du juge (qui, de manière absurde, lui avait ordonné par référé de procéder lui-même à l'expulsion des familles de paysans), le frère Anastácio Ribeiro, de la Commission pastorale de la terre (CPT) de l'État de la Paraíba (nordeste du Brésil) a été condamné le lundi 19 août à 4 ans et 10 mois de prison par la justice brésilienne de l'État de Paraíba. Il avait déjà

passé sous les verrous 5 jours entre le 27 novembre et le 2 décembre 1995, puis avait été libéré suite à de nombreuses pressions.

Ci-dessous, l'article du quotidien O Globo, du 22 août 1996 annonçant la condamnation du frère Anastácio, suivi des déclarations de l'archevêque de Paraíba et de la CPT, ainsi que d'un texte écrit par le frère Anastácio à propos de son premier emprisonnement.

Le frère Anastácio a été accusé par des fazendeiros d'inciter à l'occupation de terres

Recife. Le coordinateur de la CPT pour l'archidiocèse de João Pessoa, le frère franciscain Anastácio Ribeiro, âgé de 51 ans, a été condamné à 4 ans et 10 mois de prison par le juge Aluisio Bezerra Filho, de la juridiction d'Alhandra, à 35 km de la capitale de l'État de Paraíba. Accusé par des fazendeiros de la région d'avoir incité à l'occupation de terres, le religieux a été condamné, lundi dernier, pour avoir contrevenu à cinq articles du Code pénal.

Cette décision a déclenché une vague de protestation. Deux députés, également prêtres, membres du PT, Luis

Couto et Francisco Avelino, ont demandé la mise à l'écart du juge pour conduite partielle. L'archevêque de João Pessoa, Mgr Marcelo Carvalheira, a fait distribuer une note accusant le juge de tenir le droit de propriété pour absolu. L'association des magistrats de Paraíba et le tribunal de justice lui-même ont émis une note (passage lisible).

Les problèmes du frère Anastácio avec la Justice de Paraíba prirent un tour grave en novembre dernier quand il prit la tête de l'invasion, par une centaine de sans-terre, de deux fazendas. Le propriétaire requit de la justice la



“réintégration de propriété” et obtint satisfaction mais les sans-terre résistèrent. D’après le juge Aloísio, le religieux en vint à creuser des fossés aux abords de la fazenda pour en interdire l’accès par la route aux policiers et au greffier. Le juge prit contre lui un ordre d’emprisonnement et le religieux passa 5 jours en cellule, pour désobéissance à l’autorité. À la suite de l’expulsion des sans-terre, il fût relâché.

Mais le procès suit son cours et le procureur, Antônio Inácio Neto, retint contre frère Anastácio les crimes de désobéissance à l’autorité (art. 330), résistance (art. 329), formation de ligue (art. 288), ainsi que le fait d’avoir mis en péril la santé des enfants dans le campement (art. 132) et celui d’avoir commis le crime de “vol de terre” (art. 161,§1). Le juge accepta l’acte d’accusation dans son intégralité et se référa même à la foi

religieuse pour condamner le coupable : “Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son âne, ni rien de ce qui est à ton prochain.”, souligna-t-il dans sa sentence, en se référant au Livre du Deutéronome, au chapitre V, verset 21.

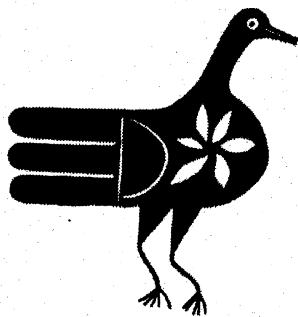
O Globo, 22 août 1996.

Déclaration de l’archevêque de Paraíba

Face à la situation de violence dans les campagnes et au dédain affiché par le pouvoir public envers les légitimes aspirations des travailleurs ruraux, la sentence proférée contre le frère Anastácio Ribeiro, le condamnant à 4 ans et 10 mois de prison ferme a de quoi abasourdir les personnes de bon sens de notre pays.

Allant à l’encontre des efforts de certains secteurs du gouvernement, voici que se confirme une fois de plus de la part de quelques juges, particulièrement dans les juridictions de l’intérieur du pays, la triste tendance à se mettre au service des causes les plus sombres, survivances séculaires propres à notre pays. Ainsi met-on l’accent sur une mentalité legaliste, dépourvue de vision sociale comme de conscience historique, et présente-t-on le droit de propriété comme un absolu, tenant pour négligeables les droits primordiaux de la créature humaine : droits à la vie, au travail, à l’existence

digne, droits qui proviennent de Dieu Créateur et ne sont nullement une concession faite à quelques privilégiés.



Dans le texte de la sentence de condamnation du frère Anastácio, sautent aux yeux les concepts et justificatifs inadéquats et tendancieux. Ainsi, par exemple, il est de notoriété publique que la Commission pastorale de la terre (CPT) n’est pas une organisation clandestine, elle n’a pas les caractéristiques d’une ligue mais elle

est un organe officiel de la Conférence épiscopale nationale du Brésil : elle possède des statuts officiellement ruraux. N’eût été l’action décidée de quelques secteurs du gouvernement et de certains milieux, de la société civile comme de l’Église, par le moyen de ses pastorales sociales, notre pays serait déjà tombé dans les pires convulsions sociales face à tant d’arbitraire et d’injustices dans les campagnes.

En cette heure dramatique de la vie de la nation, temps de grande affliction pour une grande partie de notre peuple, nous rejetons avec indignation ce nouvel acte douloureux, oeuvre d’un réduit du pouvoir judiciaire qui, par ce comportement arbitraire, vient encore aggraver la situation sociale, politique et religieuse du Brésil.

João Pessoa, 20 août 1996

*Mgr Marcelo Pinto Carneiro
Archevêque de Paraíba*

Message de solidarité de la Commission pastorale de la terre au frère Anastácio

La CPT est profondément choquée par la sentence prononcée par le juge de la juridiction d’Alhandra (État de Paraíba), Aloísio Bezerra Filho, qui condamne le frère Anastácio, coordinateur de la CPT-Paraíba, à 4 ans et 10 mois de réclusion. Les allégations du

juge faisant état de désobéissance à la justice, de résistance à l’exécution de ses décisions, de formation de ligue et de mauvais traitements à enfants et adolescents, n’ont pas le moindre fondement et dissimulent mal intérêts de classe et volonté de pourchasser les

sans-terre.

L’accusation contre le coordinateur de la CPT-PB est d’avoir été le responsable de l’occupation des fazendas Jacuma et Tabatinga, commune de Condé (PB), survenues en novembre 1995. À cette occasion, le frère

Anastácio et les occupants avaient reçu l'intimation du juge pour vider immédiatement les lieux. Comme l'occupation avait continué, ils avaient été faits prisonniers et furent maintenus sous les verrous durant quelques jours. Ce fait eut alors une répercussion nationale et internationale, provoquant une mobilisation de la société, manifestations, actes de solidarité et de rejet contre l'attitude arbitraire du juge.

Cette sentence prend l'allure d'une nouvelle et grave offensive contre la lutte pour la terre, contre la CPT, les sans-terre et tous ceux qui luttent pour la réforme agraire et la justice dans les campagnes. Au moment même où le

juge de Alhandra condamne le coordinateur de la CPT-PB, l'Assemblée législative de Paraíba remet au frère Anastácio Ribeiro la "Médaille Eptácio Pessoa" pour éminents services rendus à cet État. Cette condamnation n'est pas seulement une grave erreur judiciaire. En vérité, elle indique une volonté de criminaliser la lutte pour la terre et d'intimider les sans-terre, non seulement de Paraíba mais de tout le pays.

Les accusations absurdes du juge Aloísio Bezerra Filho atteignent aussi la CPT elle-même : celle-ci est accusée d'être une organisation "rudimentaire et clandestine... cause de dommages et d'insécurité publique, réunis-

sant ainsi les caractéristiques de constitution de ligue", ainsi que l'archidiocèse de Paraíba pour "avoir donné son appui". Ces accusations démontrent une méconnaissance de la réalité et une mentalité étroitement légaliste, dépourvue de vision sociale et de conscience historique, et tenant le droit de propriété pour absolu.

La CPT appelle la société à répudier cette attitude aberrante et réaffirme l'urgence qu'il y a à mettre le judiciaire sous le contrôle de la société de sorte que de telles sentences cessent d'être proférées.

*Goiânia, 20/08/96 (date supposée)
CPT Nationale*

Un texte du frère Anastácio

"Durant les jours passés en prison j'ai pu me mettre dans la peau de tant de gens emprisonnés pour leur lutte en faveur de la justice : agriculteurs, dirigeants de mouvements sociaux, syndicalistes. J'ai pourtant bénéficié de conditions privilégiées avec régime d'emprisonnement spécial. Imaginez la situation de tous ceux qui sont au régime commun, parmi les criminels et les assassins. J'ai longuement médité sur le Livre de Josué, dans la Bible. Dieu accomplit sa promesse : il va donner une terre à son peuple mais le peuple doit faire preuve de fermeté, de courage et de persévérance. Il faut qu'il lutte pour pouvoir prendre possession de la terre donnée par Dieu. La conquête de la terre est une lutte de tout le peuple : uni, solidaire, organisé. Elle provoque la résistance des puissants parce qu'ils ne veulent pas abandonner leurs privilèges. Pour conquérir la terre il faut franchir un autre

seuil, symbolisé par la traversée du Jourdain : il faut détruire un système de classe marqué par l'injustice et construire une société fraternelle fondée sur l'égalité. Il faut au peuple de la fermeté pour ne pas se laisser contaminer par les vices de l'ancienne société. C'est pour cela que l'enquête de la terre promise se termine par la grande célébration de l'engagement du peuple : être fidèle au projet de Dieu. Je suis libre - pour le moment - mais la lutte continue. Soyons solidaires et présents aux agriculteurs des domaines occupés durant tous ces jours.

Alors que nous célébrons bientôt la naissance de Jésus, soyons fermes, persévérants, sans concession, luttant. Contemplons ce mystère et mettons-nous sur le chemin de cette nouveauté, si ancienne, et si neuve à la fois : celle d'un monde de frères. Un monde où tous puissent vivre, habiter, planter, travailler, manger, se divertir,

grandir quoi ! comme des personnes, des enfants de Dieu. Ne nous laissons pas influencer, ne succombons pas à la tentation de l'abattement. Tant qu'il y a des gens sur les routes, sans terre, sans pain, sans attention, l'étoile d'orient doit continuer à briller. Elle nous indique à tous la tâche qui nous revient : une terre à conquérir et une justice à construire. Ce n'est qu'alors, seulement alors, qu'un monde nouveau pourra de lever !"

Extrait de Abrindo o Bico, bulletin de la Coordination syndicale du Bico do Papagaio, Tocantins, janvier 1996.



Traduction de DIAL. En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 72 77 00 26 • Fax 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.gn.apc.org.

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. (1) 43 37 87 14 - Fax (1) 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176, rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. (1) 44 18 60 50
Fax (1) 45 55 28 13.

ANIMATIONS À L'INITIATIVE DES RESTAURANTS L'ARCHE

"ENTRE NOUS, IL Y A BIEN PLUS QU'UN PONT"

C'est le slogan des restaurants L'Arche du groupe ACCOR-SOFIREST

Ce mois d'août dans le cadre de l'opération "Jobs d'artistes" des jeunes artistes issus des quartiers en difficulté de Rhône-Alpes se sont produits sur cinq aires d'autoroutes de la région. Organisée par les restaurants L'Arche du groupe ACCOR-SOFIREST, cette initiative originale soutenue également par le préfet de région, a été conçue en liaison avec la Biennale de la Danse qui cette année est consacrée au Brésil et à l'Argentine:

Le principe de cette expérience est d'une part de proposer aux vacanciers un moment de détente et de convivialité, avec une animation de qualité - musique et danse - avant de reprendre la route, et d'autre part, de donner à des jeunes artistes issus des quartiers en convention dans des villes comme l'Isle d'Abeau, Chambéry, Montmélian, la possibilité de se produire et de recevoir un cachet leur permettant d'obtenir ou de conforter leur statut d'intermittents du spectacle.

Ainsi pendant quatre week-ends durant le mois d'août, une quarantaine de jeunes danseurs et danseuses se sont produits sur des aires d'autoroutes de la région, et une vingtaine d'autres jeunes ont assuré au préalable diverses animations, spectacle de cirque, tir à l'arc, distribution de produits locaux...

Thierry Sauvage, responsable des installations de restauration ACCOR-SOFIREST sur l'aire routière d'Isle

d'Abeau, content de la réussite de cette expression artistique libre, annonce *"il semble aujourd'hui probable que l'année prochaine verra une bonne part des 38 restaurants L'Arche de France, et la centaine d'aires de repos que nous gérons s'intégrer à cette initiative"*, et il ajoute, *"ainsi, rouler sur l'autoroute pourrait bien ressembler à un festival !"*.

Pour la troupe Ulumbu, cette animation devra se prolonger dans le cadre des manifestations organisées par la Biennale de la Danse, en particulier, lors du défilé du 15 septembre où des centaines des jeunes musiciens des quartiers de la région lyonnaise danseront au rythme de dizaines de tambours tout au long de la place Terreaux à la place Bellecour.

La première expérience des restaurants L'Arche date de l'été 1995 où dans l'aire de l'Isle d'Abeau, une vingtaine de jeunes, embauchés en CDD, avaient proposé aux touristes des animations et des services, comme le lavage de pare-brise.

En ce qui concerne l'opération "Jobs d'artistes" de cet été, l'initiative sera reconduite et même amplifiée l'an prochain en développant l'aspect *"scènes libres"*, qui permettra d'accueillir *"tous les groupes de jeunes capables de produire quelque chose"* assure un animateur des restaurants L'Arche.